

République française

Département de l'Hérault



**Commune de Rosis**

Séance du 6 juin 2011 à 20 h 30

Membres présents: - M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – Mlle Nathalie MENDES  
– M. Germain FARENQ – M. Eric NAUTRE – Mme Arlette ARAGON - M. Gérard LUNA - M. Moïse ROQUES

Membre (s) absent(s) excusé(s): – Mme Sandrine LECLERCQ-( pouvoir Jacques Mendes)

Secrétaire de séance : - Nathalie MENDES

### ORDRE DU JOUR

- 1** *Statistiques de Mai 2011 du site internet [www.rosis-languedoc.com](http://www.rosis-languedoc.com)*
- 2** *Approbation du P.V de séance du Conseil Municipal de Mai 2011.*
- 3** *Andabre - Travaux d'électrification rurale et d' éclairage public 2<sup>o</sup> tranche.*
- 4** *Douch - Projet de construction d'un four à pain.*
- 5** *PNRHL- Election du président et des vice-présidents membres du bureau.*
- 6** *Gîte Communal de Douch – Attribution de la marque « Accueil du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.*
- 7** *PNRHL- Lancement de l'enquête publique au projet de révision de la charte 2011- 2023.*
- 8** *Délibération de rejet de la commune sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.*
- 9** *Plan local d'urbanisme - Avis d'ouverture de la concertation.*
- 10** *CDC Pays de Lamalou – Signature contrat enfance Jeunesse.*
- 11** *Divers – CR des réunions – Point sur les travaux en cours.*

## 1 - STATISTIQUES DU MOIS DE MAI 2011

Site internet : [www.rosis-languedoc.com](http://www.rosis-languedoc.com) = 4 760 visites / 14 535 Visites / an

MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX = Ouverte depuis le 15 AVRIL 2011  
du mercredi au dimanche de 15 à 18 h00.

## 2 – APPROBATION DU PV DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2011

**Avis du Conseil:** *Le Conseil unanime approuve le PV de séance du 6 mai 2011*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 3 - ANDABRE - TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE ET D' ECLAIRAGE PUBLIC 2°TRANCHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'Hérault énergie, ERDF et les ETS Travasset viennent de procéder à une opération de piquetage dans le cadre de la 2° tranche de travaux d'enfouissement du réseau moyenne tension et de l'éclairage public, à partir des cantines d'Andabre, jusqu'au transformateur proche de l'église.

Il précise que ce projet a été adopté à l'unanimité des délégués présents lors du dernier Conseil Communautaire.

Il indique que dans le cadre de la 2° tranche de ce projet d'un montant de **96 947, 36 € TTC**, sous maîtrise d'ouvrage de la CCMHL les subventions suivantes ont été notifiées :

- Département de l'Hérault = **44 142,00 €** sur l'électrification rurale
- Hérault Energie = **11 000, 00 €** sur l'éclairage public
- Communauté de Communes = **26 796, 31 € + le delta restant.**

Il indique toutefois, qu'en ce qui concerne l'enfouissement du réseau France Télécom et de raccordement des usagers, les frais de ces travaux dont le montant s'élève à **4 000€**, (subvention déduite), doivent être supportés par la commune, et il demande aux membres du Conseil l'autorisation d'engager cette dépense déjà inscrite au BP 2011.

### **Avis du Conseil**

*Le Conseil unanime prend acte de la 2° tranche de travaux d'électrification et autorise le Maire à engager la dépense prévue pour l'enfouissement du réseau France télécom.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 4 - DOUCH - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN FOUR A PAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le projet de construction du four à pain sur l'aire de battage située à l'entrée du hameau de Douch qu'ensemble nous avons décidé de réaliser, vient d'être finalisé en lien avec l'architecte de la Communauté de Communes et le 1<sup>er</sup> adjoint.

Il rappelle que ces travaux seront prochainement réalisés gracieusement, grâce au soutien d'un résident de Douch.

Il remercie tous ceux qui, par la fourniture de main d'œuvre et de matériaux de construction, ont contribué à la réalisation de ce projet (l'entreprise Granier, M.J.L.Satre, M. Alain Gayraud, l'employé communal ainsi que les adjoints et conseillers municipaux).

Il demande donc aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à l'achat de matériaux de construction (Sable et ciment) nécessaire à la construction du four.



Il précise en outre, qu'une permanence d'un ou plusieurs commissaires enquêteurs de la commission d'enquête, recevra le public et ses observations éventuelles sur le projet de charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Pour le canton de St Gervais sur Mare, la permanence aura lieu en Mairie le Mardi 14 juin 2011.

Le rapport de charte 2011-2023 et le plan du Parc sont disponibles sur [www.horizon2021.fr](http://www.horizon2021.fr)

**Pour information des membres du Conseil**

*Le Conseil prend acte de l'information.*

**8 – AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors du dernier Conseil de Communauté, les délégués ont délibéré favorablement pour rejeter le schéma départemental proposé par les services de l'Etat et approuvé par la CDCI.

Il indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer aujourd'hui sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale que La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) a entériné les propositions de M. Le Préfet de nous intégrer avec toute la Communauté de Communes, dans un périmètre démesuré, sans nous demander notre avis, et de nous diluer d'autorité, dans une Communauté de Communes que nous n'avons pas choisie, et qui, d'après ce qu'on en sait, partirait de Rosis, via le St Ponnais, l'Olarguais pour atteindre le Minervois ».soit près de 40 communes.

Sachant que la loi n'impose pas de supprimer les Communauté de Communes de moins de 5 000 habitants situées en zone de montagne (les 8 communes de la Communauté de Communes sont situées en zone de montagne),

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir adopter une délibération de rejet à cette proposition, et d'affirmer notre volonté de rester dans la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, de ne pas être intégré d'office avec d'autres Communauté de communes et de conserver le périmètre actuel.

**Avis du Conseil**

*Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, REJETTE la proposition de la CDCI et de M. le Préfet, et affirme avec force et détermination sa volonté de ne pas être intégré d'office avec d'autres Communautés de communes et de conserver le périmètre actuel.*

**Nombre de voix :**    **Pour :**    10            **contre :**    /            **abstention :**    /

**9 – PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'arrêté qu'il a pris le 11 octobre 2010 concernant l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme**, un registre servant à recueillir les observations ou réclamations est tenu en mairie, durant toute la durée de l'élaboration du PLU.

**Pour information des membres du Conseil**

*Le Conseil prend acte de l'information.*

**10 – Cd C « pays de Lamalou » - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu de fixer entre la commune et la Communauté de Communes « du Pays de Lamalou » les modalités de participation aux activités liées au « contrat enfance jeunesse » géré par la Communauté de Communes « Pays de Lamalou » qui propose aux enfants de notre commune diverses activités de pleine nature durant la période estivale :

- Sports Vacances Été ouvert aux 6-17 ans.
- Accueil de loisirs sans hébergement ouvert aux 6-11 ans.

Les inscriptions seront enregistrées à la CdC du « Pays de Lamalou ».

Il indique que la commune doit s'engager à participer à hauteur de 3,60€ par jour et par enfant pour l'accueil classique et à 10 € par jour et par enfant pour les mini-séjours.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer le contrat avec la CDC du « pays de Lamalou » et à engager la dépense nécessaire si des enfants de notre commune participent.

**Avis du Conseil:**

***Le Conseil unanime autorise le Maire à signer la convention avec la CdC du « pays de Lamalou » et à financer la participation des enfants de la commune inscrits aux activités de loisirs.***

**Nombre de voix :    Pour :    10                      contre :    /                      abstention :    /**

**12 - INFOS DIVERSES**

**Le Bulletin Municipal N° 8 sera prêt en fin de semaine**

***Le secrétariat de la Mairie de ROSIS sera fermé au public du 3 au 13 juin inclus.  
Durant cette période, les réservations pour le gîte communal de Douch seront assurées par Nicole Farenq au 04 67***

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'employé communal indisponible depuis le début de l'année, devrait reprendre son travail au début du mois d'août, à l'issue de ses congés. Durant la période juillet-août un étudiant renforcera l'employé P.Feuvrier pour l'arrosage des fleurs et autres travaux.

**ANDABRE - LE SAMEDI 23 JUILLET                      « THEATRE CABARET »**

L'association Estives d'oc organisera le samedi 23 juillet à 21 h30 à Andabre dans la cour d'honneur de la Mairie, une soirée « THÉÂTRE- CABARET » avec la compagnie « La Source » LE CAFÉ DES ARTISTES 1 - *Un café qui peut être d'ici, avec son patron qui a toujours rêvé d'être chanteur et ses clients philosophes. Chansons, brèves de comptoir, actualités locales et sketches autour du comptoir.* **ENTRÉE LIBRE.**

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.***

*Le Maire*

***Jacques MENDES***

***Mairie de Rosis - 34610 ROSIS - Tél. 04 67 23 60 73 - Fax. 04 67 23 69 44 –  
Courriel: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr) Site internet : [www.rosis-languedoc.com](http://www.rosis-languedoc.com)***